

## **L'an deux mil dix, le sept octobre,**

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

**PRESENTS** : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Démarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

**ABSENT EXCUSE** : Néant

**SECRETAIRE** : Madame Duvivier

Le procès verbal de la réunion du 8 juillet 2010 a été approuvé à l'unanimité.

### **I. Piscine école, salle de motricité, intervention de Monsieur Godard**

#### o Piscine :

Madame Decroix autorise Monsieur Godard à expliquer au conseil municipal les raisons pour lesquelles la piscine de Bihorel serait un plus pour l'école :

- La piscine de Darnétal n'est pas adaptée pour les petits, or l'académie préconise 15 séances pour la grande section, le CP, et le CE1 (1<sup>er</sup> cycle) et sept séances pour le CE2, CM1, CM2 (2<sup>ème</sup> cycle).
- La piscine de Bihorel possède plusieurs bassins et organise des « tranches » de 8 séances.
- Elle peut libérer deux créneaux de 8 séances pour les deux classes, plus un créneau de 8 séances en février.
- Monsieur Godard préconise les 8 séances supplémentaires pour les petits.
- Après un vote à main levée, le conseil municipal revient sur sa décision antérieure et accepte à l'unanimité les seize séances pour le cycle 1 et les huit séances pour le cycle 2.

#### o Salle de motricité :

Monsieur Godard propose d'aménager le préau en salle de motricité. Cet aménagement nécessiterait un revêtement au sol, d'amener le chauffage et d'acheter l'équipement petit à petit. Une salle de motricité permet aux élèves de maternelle et du cours préparatoire de sauter, ramper, grimper etc..., cela est nécessaire à leur développement. Les élèves arrivant de Blainville se sentent lésés par rapport à leur ancienne école qui possède une salle de motricité. Cette salle peut servir aussi à certaines activités sportives et à de diverses activités comme la chorale.

Après réflexion, le conseil municipal décide d'étudier ce projet au prochain budget.

### **II. Délibération : mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire par le Centre de Gestion**

Le centre de gestion après mise en concurrence propose à la commune l'assurance statutaire suivante :

- Groupe : CNP ASSURANCES / DEXIA SOFCAP

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec une possibilité de résiliation chaque année avec un préavis de 6 mois
- Tarif pour tous les risques garantis avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire :
  - Agents affiliés à la CNRACL : 4.41 % contre 6.50% précédemment
  - Agents affiliés à l'IRCANTEC : 1.05% contre 1.45% précédemment

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce contrat.

### **III. Travaux : suite de l'aménagement de la cuisine de la salle polyvalente, délibération**

Après consultation de diverses entreprises, Madame le Maire présente les devis de la société PERSPECTIVE d'un montant total de 3145.48 € TTC pour l'aménagement des placards dans la cuisine de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces devis ainsi que le virement de crédit nécessaire pour effectuer ces travaux soit un prélèvement de 650 € des dépenses imprévues d'investissement article « 020 » pour alimenter l'article « 231 » intitulé immobilisations corporelles en cours de la section d'investissement du budget primitif 2010.

### **IV. Recul du panneau d'entrée en agglomération**

Le recul du panneau d'entrée en agglomération sur la VC1 est possible car sur une voie communale un arrêté du Maire suffit. Il sera positionné à hauteur du 986 rue du Mont Ménin.

### **V. Remplacement de Michèle Sageot, délibération**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Sageot doit être hospitalisée le 8 novembre et sera en arrêt maladie jusqu'au 19 décembre 2010. Il est donc nécessaire de la remplacer. Deux candidatures sont susceptibles de convenir, une personne habitant à Auzouville et l'autre à Ry.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste à durée déterminée pour le remplacement de Madame Sageot avec une rémunération fixée d'après l'indice brut 305.

## **VI. Point sur le parking près de l'école, délibération – Réaménagement de l'allée jouxtant l'école**

Madame le Maire informe le conseil que le terrain acquis par EPF a été racheté par la commune et que l'aménagement du parking prévu au budget peut être envisagé.

Après consultation de diverses entreprises, Madame le Maire présente les devis de l'entreprise CUMONT d'un montant de 12091 € HT pour le terrassement et de 2810 € HT pour la fourniture et la pose des bordures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces devis et charge Madame le Maire de faire exécuter ces travaux.

Parallèlement à cet aménagement l'entreprise Cumont peut effectuer une légère rénovation du parking situé près de l'arrêt car pour 575 € HT, l'arrachage des souches de la haie bordant l'école pour 450 € HT, et le renforcement du chemin dans le cimetière pour 660 € HT. Le conseil municipal donne également son accord pour ces travaux d'entretien.

## **VII. Salle polyvalente, divers**

- Rangement du comité des fêtes : Madame le Maire soulève ce problème et propose le garage du presbytère. Le conseil est d'accord.
- Ping Pong : le remplaçant de Monsieur Gilles a pris ses fonctions mais il est dommage qu'il ne se soit pas présenté en Mairie.
- Laveuse : peut on la ranger dans la douche du fond car elle prend trop de place dans la réserve ? à revoir.
- Chaudière de la petite salle : tout le monde y touche et le dépanneur est venu 2 fois pour rien, elle était seulement éteinte. Comment faire pour la rendre inaccessible ? un coffrage est à étudier.
- Utilisation du lave vaisselle : quand la vaisselle n'est pas louée est ce normal que les locataires se servent du lave vaisselle ? Cela semble très difficile à gérer donc on n'opère aucun changement sur le contrat de location de la salle.

## **VIII. Liste de Monsieur Godard**

Voici une liste de doléances à Madame le Maire par Monsieur Godard :

- Confection de la mallette PPMS. Madame Joly a effectué les différents achats.
- Absence d'eau froide dans les toilettes des enfants donc impossibilité de leur donner à boire. Des tablettes ont été posées pour permettre de ranger des gobelets et des cruches.
- Interrupteur posé trop bas dans les toilettes des élèves donc danger potentiel lorsqu'ils ont les mains mouillées. Monsieur Vanderpert affirme qu'il n'y a pas de danger.
- Mauvaise fermeture des portes de secours. A voir.
- Déplacement des lumières au dessus des tableaux car elles empêchent l'affichage.
- Manque d'éclairage de l'allée allant sur le parking du tennis.
- Achat d'une télévision avec écran plat, l'ancienne prend trop de place.

- Achat d'un appareil photo et d'une caméra numérique. Cela peut être fait avec la caisse de la coopérative scolaire.
- Achat d'une imprimante couleur car les cartouches de l'imprimante actuelle semblent très coûteuses. Un rendez vous est pris avec la commerciale de Minolta.
- Remplacement des ordinateurs. Un rendez vous est pris avec le représentant de l'informatique.
- Aménagement de la salle informatique. A voir sur le prochain budget.
- Remplacement du tableau dans la classe des grands.
- Confection d'un potager avec un bassin. Le conseil accepte qu'il soit aménagé dans la cour du presbytère, Monsieur Das pourra retourner la terre.

## **IX. Questions diverses**

- Proposition de Monsieur Dehornois : Monsieur Dehornois possède un doctorat en Droit, il enseigne à Paris et propose de tenir des permanences gratuites à la Mairie pour les administrés qui souhaiteraient avoir des renseignements sur leurs droits. Le conseil pense que cela n'est pas utile pour le moment.
- Information SDIS : les pompiers ont compté 74253 interventions sur le département en 2009 ce qui représente un coût de 70€ par an par habitants. Il y a eu 11 interventions sur La Vieux Rue qui se décomposent en 1 feu de cheminée, 1 glissement de terrain, 3 destructions d'insectes, 2 prompts secours, 1 accident de la circulation, et 3 assistances malade à domicile.
- Fin des travaux d'électricité : les travaux sont terminés mais Monsieur Vanderpert doit donner les dernières factures.
- Seau à capsules près des conteneurs à la salle polyvalente : il a été posé par Monsieur Houdeville et semble très pratique.
- Monsieur Jardot : il y a eu 15 nouvelles demandes de composteur par les habitants de La Vieux Rue. Certaines communes présenteront les composteurs lors de leurs manifestations.
- Monsieur Demarais : - Monsieur Gilles s'inquiète des arbres près de la mare. Madame Decroix précise que les nouveaux propriétaires sont d'accord pour entretenir la mare.  
- Le championnat de France des élus a lieu le 9 avril 2011 à Averne dans l'Allier. Prévoir l'achat de maillots et la création d'un logo. La demande sera présentée sur le site de la mairie.
- Monsieur Fleutry : pour la location des terres sur le contrat les 3 ares du chemin repris par Préaux n'ont pas été retirés sur le lot 3. Cela sera soustrait lors de l'ouverture des plis et la signature des contrats. L'intitulé du prix à l'hectare pour le lot 4 sera rectifié.
- Madame Lakièvre : l'installation de la MARPA à Blainville Crevon a été acceptée, elle représentera 24 lits. Il y a une centaine de projets dans la région.

Séance levée à 24 heures 30 minutes